

Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen concernant

●l'adoption de l'addenda au Plan directeur communal de 1997 – Plan directeur communal «Secteur Sud-ouest» (PDCom «Secteur SudOuest»);

●l'adoption du Plan partiel d'affectation « Les Quatre-Vingts » (PPA) et de son règlement (RPPA);

●l'adoption de la décision finale concernant l'étude d'impact sur l'environnement (Rapport EIE);

●l'adoption des réponses aux oppositions suscitées par les deux enquêtes publiques;

●l'octroi d'un droit de superficie à l'APEF (Association du plan d'eau fédéral) gravant la parcelle communale n° 842 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, aux lieux dits Les marais et « Les Quatre-Vingts » d'une surface de 223'986 m².

et

●une demande de crédit de Frs 830'000.-- pour participer aux frais engagés par le promoteur et pour entreprendre les travaux d'équipement liés à l'implantation d'un Centre national de ski nautique et de wakeboard.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 11 juin 2008 à l'hôtel de Ville, puis le 17 septembre 2008, sur place (aux lieux dits les «Quatre-Vingts»), puis à l'hôtel de Ville en présence de Mme Borter, de M. Bonvin et de M. Gafner qui n'y était pas invité. Enfin, elle s'est réunie le 11 novembre 2008 sans utilité particulière sinon de réparer des vices de procédure.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Gloria Capt, Hélène Grand, Carmen Tanner, Françoise Weissbrodt (1^{ère} séance), Sarah Winteregg (1^{ère} et 2^{ème} séance), Stéphane Balet, Daniel Bercher, Pierre-André Michoud, David Wulliamoz, Corinne Lachat (3^{ème} séance) et du soussigné désigné second rapporteur.

La délégation municipale était composée de MM. le Syndic Rémy Jaquier, le Municipal Paul-Arthur Treyvaud et de M. Aubert Responsable de l'urbanisme (URBAT).

Durant la première séance, le projet a été présenté dans les détails et la municipalité a répondu à partielle satisfaction aux questions entrant dans son domaine de compétence. La deuxième séance nous a permis d'avoir la vision de Mme Borter sur ce projet qui a bien évolué et également d'entendre M. Bonvin sur l'intégration des bassins au projet GESORBE. On regrettera, au passage, que M. Maillefer, membre de Pro Natura et de GESORBE n'ait pas été convié ne serait-ce que pour répondre au feu de la critique qu'a essuyé Pro Natura de la part d'autres personnes invitées.

Remarques préliminaires

Le travail de la commission a connu de nombreuses difficultés. Certes, la polarisation des positions y intervient pour une grande part. Le soussigné ne peut, cependant, s'empêcher d'évoquer deux autres causes :

- La première est l'impression de certains commissaires que notre exécutif était quelque peu « mené par le bout du nez » par des promoteurs qui, de manière peu démocratique, triturent et modifient leur projet, plaçant la ville devant le fait accompli. Le présent rapport n'est plus ou pas représentatif du projet tel qu'à l'heure actuelle. Il tient malgré tout compte des derniers développements qui émaillent cette « péripétie ».
- La seconde a trait au caractère peu convaincant du préavis : le conditionnel y est employé à 14 reprises ; à chaque détour de page, on tombe sur des expressions telles que : « à près de... », « approximativement... », « peut être estimé... », « environ... », « pourraient finalement... », « sous certaines conditions... » etc. ! On peut mieux faire dans le sens de la précision !

Enfin le fait qu'il faille encore un préavis pour l'aménagement de places de stationnement crée un saucissonnage des coûts qui laisse songeur.

Généralités autour du projet

Le projet a commencé depuis un peu plus de 10 ans. Il a rencontré de nombreuses difficultés. Puis une fois l'emplacement trouvé, plusieurs oppositions au niveau de l'élaboration du projet ont été formulées. Ensuite les installations prévues ont été soumises à étude d'impact. La municipalité propose ce projet de bassin comme un nouveau paysage qui offre une transition entre la ville et la campagne.

En 10 ans les sports de glisses ont passablement évolué. Ces évolutions permettent au wakeboard, ski handicap et ski nautique de se faire tracté par télési. Donc le concept a un peu changé le grand lac comporte maintenant 2 télésis dont un avec obstacle. Ces nouveaux aménagements seraient plus ludiques et plus rentables. Nous y reviendrons ci-dessous. Il n'en reste pas moins que le projet n'est plus en harmonie avec le préavis. Or, celui-ci datant d'avril 2008, on peut s'étonner qu'il n'ait pas été mieux documenté des « nouvelles réalités » des sports élitaires !

Laurent Gafner, ancien Président de la fédération suisse de ski nautique nous a précisé également que le wakeboard a aussi beaucoup évolué. La tractation bateau est abandonnée en

faveur de la tractation télési. Selon lui, le wakeboard tracté est en train de devenir la tendance principale. Dans le cas de ce projet, la profondeur de 1.5 mètre du bassin est insuffisante pour faire du wakeboard tracté par bateau. C'est pourquoi le wakeboard se fera uniquement sur le bassin avec télési. Le wakeboard tracté bateau ou télési sont deux sports différents. Selon certains, il est peu probable que les adeptes du bateau soient intéressés à venir s'entraîner sur le bassin avec télési, ce qui diminue d'autant l'intérêt du projet.

Situation des plans d'eau existants

Une partie de la commission s'est étonnée qu'aucune solution sur des plans d'eau existants n'ait été envisagée. Mme Borter rétorque que plusieurs compétitions ont dû être annulées en Suisse à cause des vagues et que c'est pour cette raison qu'elles se font actuellement à l'étranger (en France voisine). Les commissaires ont été stupéfaits d'apprendre qu'une discipline jumelle comme l'aviron, qui exige des conditions similaires, ait trouvé des plans d'eau pour ses entraînements et compétitions. Cet aspect du projet laisse donc penser que les promoteurs ont fermé les portes à toutes autres solutions existantes. La Suisse, contrairement à la France ou l'Allemagne, a de nombreux lacs et il apparaît futile d'en créer d'autres.

Impact sur la zone agricole

Le préavis se propose de dézoner plus de 20 ha. De zone agricole dont 4 ha. aux jardins familiaux.

Ces impacts sur la zone agricole sont largement abordées dans l'opposition de Pro Natura et constituent ses principales raisons. En Suisse 1 m² de terrain agricole disparaît chaque seconde en faveur de l'urbanisation. A ce train, Le Plateau suisse sera complètement urbanisé entre Genève et Zurich en moins de 300 ans. Cet argument de Pro Natura a bien été entendu par certains des commissaires qui craignent qu'en dézonnant des terres considérées comme mauvaise car parfois inondées, ce jugement ne s'applique à de grandes surfaces agricoles dans toutes la Plaine de l'Orbe.

Pro Natura dénonce également le non-respect des dispositions légales, ce qui a pu être vérifié par les commissaires. Effectivement ces terres font partie des surfaces s'assolement, qui réservent les terres de qualité pour l'approvisionnement du pays. Or cette perte n'est pas compensée, ce qui est contraire à la loi. On voit mal la Confédération, par le biais de l'OFEV, soutenir un projet qui ne respecte pas les dispositions de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire. Selon un courrier de l'OFEV adressée à l'une des commissaires, le département va se saisir du dossier à la mi-juin, et se prononcer par la suite. Il serait déraisonnable de voter un dézonage de ces importantes parcelles, avant même l'avis de l'OFEV.

Concernant la qualité de ces terres, jugée de piètre qualité dans le préavis, il s'avérerait que dans le plan directeur cantonal ses terres soient classées comme « bonnes ». Cela jette un sérieux discrédit sur l'impartialité des rédacteurs dudit préavis. D'autant plus que, lors de la visite de la commission, les commissaires ont pu y voir du maïs (en très bon état), une culture qui a pour trait d'être très exigeante.

Le projet reprend 4 hectares aux jardins familiaux. Pour bonne part, ces jardins sont exploités par des locataires. Selon la municipalité l'offre actuelle semble correspondre à la demande. En cas d'une demande plus élevée, la municipalité semble vouloir trouver une solution. En tout état de cause, la solution en question n'est ni cherchée ni trouvée. Yverdon est une ville

ouvrière fortement frappée par la crise. Ce n'est pas le moment de priver des gens modestes de quelques fruits et légumes bienvenus pour arrondir les fins de mois. Ce serait réellement « **prendre dans la poche des pauvres pour mettre dans celle des riches** ». C'est insoutenable.

Impact sur la biodiversité

Le soussigné, de même que plusieurs membres de la commission, font leurs arguments de Pro Natura. Cette position a fait l'objet de plusieurs interventions, notamment au niveau de la faisabilité de la zone de compensation et de son utilité pour les limicoles. Les avis sont restés très tranchés.

Par contre l'idée d'introduire des poissons dans ces bassins en a choqué plus d'un tant elle est irréaliste. Selon un pêcheur professionnel contacté à cet effet, l'introduction même de simples perches dans ces lacs est inconcevable par un fond de 1 m. 50. Les poissons qui n'auront pas été hachés par les hélices de hors-bord se retrouveront « ventre en l'air » dès que le soleil aura fait monter la température de bassins aussi peu profonds.

Financement et retombées économiques

Le calcul des nuitées se fait en général sur les participants et leurs accompagnants. Les nuitées comprennent des nuitées camping, mobilhome ou hôtel. Même Mme Borter n'a pas eu l'indécence de confirmer les chiffres du préavis. Les chiffres présentés sont exagérés. Il n'a pas été possible de rectifier le chiffre. Selon un membre de la commission, l'hôtellerie yverdonnoise tournerait déjà de manière satisfaisante.

Financement proprement dit

A l'origine, on rêvait d'un financement à 20% de la confédération. Or, vu l'intérêt fortement marginal du sport concerné, le financement fédéral devrait se monter plutôt à 4%. Au surplus, le financement cantonal se trouve lié aux participations communales et fédérales. Dans tous les cas, on peut le situer à la moitié de la participation fédérale, soit 2%.

La Commune devrait financer 5% du projet, participer à l'aménagement de la parcelle et faire « cadeau » de plusieurs années de loyer. De son côté, Mme Borter affirme avoir « spontanément » trouvé 10% de financement privé de la part de « passionnés ».

Ce calcul, selon lequel il resterait plus de 70% du projet à financer, se trouve perturbé par de nouvelles données.

- Une intervention du groupe des Verts auprès de l'Office fédéral du développement territorial ARE semble indiquer, selon alinéa 4 du courrier annexé, que la subvention fédérale sera plus que certainement refusée ;
- Face aux promesses faramineuses d'un grand commis de l'Etat de Vaud, un député du même groupe des Verts auprès du Conseil d'Etat rend la participation du canton des plus aléatoires.

Dans tous les cas, la municipalité rappelle que si le financement n'est pas assuré, elle ne délivrera pas le permis de construire. Alors pourquoi s'acharner à défendre ce préavis ?

En outre, il convient de revenir aux documents remis par les promoteurs et plus particulièrement à la prospective des comptes d'exploitation.

Le soussigné a été quelque peu chahuté lorsqu'il a qualifié ce document comme révélateur d'un *amateurisme consternant* ! Le fait n'est pourtant pas contesté par une bonne part de la commission. Revenons donc à quelques uns des éléments les plus pertinents du document annexé :

Page 1, 5.1 Coûts de réalisation

Excavation et aménagement des deux lacs : 3'460'000.--

Nous sommes dans de la craie lacustre, le milieu est instable. Pour permettre l'accès des machines de chantier, il faudra rabattre la nappe. Ensuite, il sera impossible de créer des buttes avec un matériau aussi instable. **Un devis sérieux de ces travaux par une entreprise spécialisée aurait estimé le coût à plus de 30 millions !**

Mais voilà qu'au 8 avril 2009 intervient une providentielle communication de la Municipalité concernant le plan nautique !

Il n'est plus question d'excaver le plan d'eau ! Au bout de dix ans, on réalise que c'est impossible, au vu de la nature du terrain. De toute manière le chiffre articulé de Fr. 3'460'000.-- ne reposait sur aucun devis produit. Il va s'agir de procéder aux opérations suivantes :

- Décapage et mise en place de la tourbe maraîchère (100'000 m³)
- Inondation et aspiration de la craie vers les bassins de décantation
- Décantation de la craie
- Filtration de l'eau restante et rejet dans les bassins
- Dépose de la tourbe maraîchère ... (le reste de l'argument est incompréhensible...)

Pour ce travail, les promoteurs annoncent une dépense de Fr. 4'300'000.--. Cette estimation ne repose sur aucun devis et pourrait être aussi fantaisiste que la précédente.

On relèvera, enfin, que si la communication mentionne toujours un « clubhouse » sous forme de dessin, celui-ci ne figure plus dans un budget pour lequel il reste toujours près de 3 millions à trouver !

Page 3, Recettes

<i>Minutes ski nautique</i>	600
<i>% (facturable)</i>	90%
<i>Taux d'occupation</i>	50%

On en déduit que sur 10 heures de fonctionnement quotidien, la part facturable (hors plein d'essence, révision du bateau, préparation du matériel), le temps réel de ski est de 90% ! De plus le centre devrait tourner à 50% 7 jours sur 7 !!!

De là, on déduit un :

Chiffre d'affaires annuel sur 210 jours, soit 7 x 30 jours alors que le centre n'ouvre que 6 mois par année !!!

Au surplus, cette projection suppose qu'il ne pleuve ni ne vente jamais à Yverdon !

On va plus loin avec le wakeboard, puisque, même avec un rendement de 50%, on met 7 jours sur 7 dans un bassin 40 heures d'abonnement de une heure, 180 heures d'abonnement de 2 heures, 200 heures en cartes journalières et 2 groupes !

Au surplus, ces dernières « projections » jettent le discrédit sur l'étude d'impact ! En effet, on peut lire en pages 2 et 3 de l'enquête complémentaire de IMPACT-CONCEPT SA du 23 décembre 2004 qu'il y aura tout au plus 3 à 4 week end de manifestations par année civile (page 2 in fine) et au plus 56 personnes par jour en moyenne, spectateurs compris ! On est loin des chiffres du « business plan » et **on ne sait plus qui croire !**

Page 4 : Dépenses

Agent de maintenance (homme à tout faire) 4'000.--

Le salaire net de cette personne se monte donc à Fr. 3'400.-- par mois sur 7 mois. Le centre tournerait 7 jours sur 7. Le budget ne lui prévoit aucun assistant ou remplaçant, à moins que ce dernier soit encore inclus dans un salaire qui n'est déjà pas glorieux. Or ce travailleur est soumis à l'art. 9 de la loi fédérale sur le travail, c'est-à-dire que sa semaine de travail ne doit pas excéder 50 heures. Ce régime est assoupli par l'art. 40 de l'ordonnance 2 de cette loi qui, en l'espèce, permet sans autorisation le travail de nuit et du dimanche. Il n'en demeure pas moins que ce travailleur a droit à un jour et demi de repos hebdomadaire, même si le jour ne doit coïncider à un dimanche qu'une fois sur deux et que les demi journées peuvent être groupées. Dès lors, soit les installations ferment chaque semaine, soit le budget est une fois de plus fantaisiste, soit nous participerions à la précarité d'un employé quasiment réduit à l'esclavage.

Carburant bateau 50'000.--

Cette fois-ci, le chiffre est réaliste. Vérification faite ces bateaux consomment bien 30 litres d'essence à l'heure. Ainsi, chaque été, ce sont 35 tonnes d'essence qui seront brûlées sans filtre ni catalyseur et qui viendront « enrichir » l'air d'un plan conçu comme une cuvette. Qu'on ne vienne pas dire, alors, qu'il n'y aura pas d'impact sur la nature et que les familles pourront venir y respirer du bon air.

Infrastructures

Plusieurs questions ont été posées concernant les infrastructures et qui sera responsable de quoi.

Pompage des eaux

Le pompage des eaux demande une concession. L'aménagement sera à charge du promoteur.

Déblaiement et entretien des berges des bassins

C'est le promoteur qui est responsable de l'entretien de la parcelle.

Location de la parcelle

La parcelle est actuellement en location à un maraicher. Aux dires des locataires, ce sont de mauvais terrains. Lors de chaque inondation, une réduction (du loyer) est toujours demandée. La simple expérience de la vie montre qu'un locataire a toujours intérêt à une baisse de loyer et que l'argument est peu relevant. Dans le cadre du projet de bassin, et on voit mal pourquoi, les 6 premières années seraient offertes. Les critères de fixation du loyer échappent également au soussigné.

Accès routier

L'aménagement routier et le parking sont à la charge du promoteur. Le parage le long du chemin des plantages sera aménagé et pourra être utilisé en cas de fortes affluences. Cet aménagement fera l'objet d'un préavis séparé. Cette hypothèse est inacceptable, tant il est vrai qu'aux beaux jours, ce stationnement est déjà saturé par d'autres activités. Le stationnement n'est pas infiniment reproductible. Par ailleurs, il aurait été plus conforme aux principes de transparence budgétaire de ne pas saucissonner ainsi les divers coûts de ce projet !

Eaux usées - Eaux claires

L'acheminement des eaux usées et eaux claires est à la charge du promoteur.

Mobilité douce

Pour des motifs plus ou moins acceptables, rien n'a été prévu à cet effet : accessibilité douce, transports en public. Le développement des transports publics seront intégrés dans AggloY ; c'est une lointaine musique d'avenir. Les membres de la commission doivent se contenter d'illusoires promesses d'avenir !

Le projet GESORBE (intervention de M. Bonvin)

Le projet de gestion des eaux de la plaine de l'Orbe est un très grand projet qui n'est pas prêt d'être terminé. M. Bonvin, Ingénieur en génie civil, spécialisé en hydrologie, responsable de l'étude Gesorbe, nous a présenté ce projet et les implications que les bassins ont avec celui-ci. Le projet prend en compte tout l'ancien marécage jusqu'à la ville d'Yverdon non comprise. Tous les canaux et cours d'eau n'ont plus la capacité d'absorber les eaux de ruissellement à cause de la perte de déclivité des canaux. (Avec le temps, jusqu'à 2 m de niveau ont été perdus par le tassement de la plaine)

La faible taille des bassins n'influence pas vraiment le projet. Mais Gesorbe a intégré les plans d'eau, en effet, ceux-ci sont intéressants dans la possibilité de rétention d'eau. Il permet de faire une sorte de tampon. (1m de hauteur d'eau – 100'000 m³). Or, à la connaissance du soussigné, notre ville n'a aucun intérêt à la rétention, bien au contraire ! En effet, à l'occasion du la

commission du préavis 43 de 2008, le soussigné recueillait de la bouche de M. Rosselet du STE :

« Enfin, la question de « l'inondabilité » de cette zone est posée. Il y est répondu que, statistiquement, le problème ne se présente que tous les 30 à 40 ans. L'atout d'Yverdon réside dans le fait que cette éventualité se résout par la rapidité de ruissellement en direction du lac. Il n'est nul besoin ni d'installations particulières, ni de quelconques bassins de rétention. »

Un canal de contournement de la ville et d'accès au lac devrait être prévu. Si les bassins ne se font pas, ce canal pourra absorber l'accumulation prévue initialement dans les bassins. Mais le canal est quand même nécessaire si les bassins sont disponibles. Donc de toute manière, c'est la réunion des canaux qui est un impératif, et non la construction de bassins !

La zone de compensation

La zone de compensation fait 7 hectares. Il s'agit d'inonder cette zone pour 3-4 semaines en avril. Un accord doit être passé soit avec le service cantonal des eaux soit avec la FSSW concernant l'inondation des zones de compensation.

Il ne sera pas tout le temps nécessaire d'inonder car souvent cette zone est déjà inondée naturellement par la nappe et le canal. En période sèche, il faudra prendre sur la thièle ou sur le canal occidental.

M. Bonvin nous signale, concernant les limicoles, qu'il existe, dans le cadre du projet Gesorbe 2 grandes zones de 70 hectares prévue pour ces oiseaux.

La nappe phréatique (Intervention de M. Bonvin)

Le projet met la nappe phréatique à l'air libre. Suite à cette remarque, M. Bonvin ne semble pas inquiet. Selon lui, l'eau n'est pas stagnante et peut être régénérée. Il n'y a pas de risque de pollution.

Les questions environnementales ont été intégrées au projet Gesorbe. Par exemple, Il protège la nappe des décharges (en les surélevant) en cas d'inondations. M. Bonvin a terminé son exposé en nous rappelant que les nappes phréatiques sont ingérables.

Relevons que ce n'est pas pour autant qu'il faut les traiter avec désinvolture !

La troisième séance

Après 2 séances, la commission n'a pas longuement délibéré, deux commissaires prétendant que les positions étaient déjà bien arrêtées et que le débat se referait de toute manière en plénum ! C'était donc à 4 pour, 4 contre et une abstention que la commission vous proposait de prendre en compte les éléments cités dans le rapport initial.

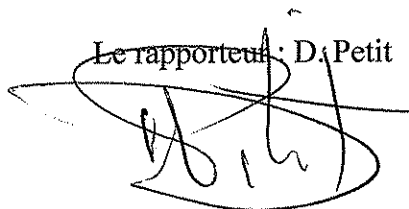
La commission a dû se réunir une troisième fois en raison de deux informalités de procédure. L'une ayant trait à la consultation de la commission des pétitions a été vite résolue. Par

contre, notre Règlement n'autorisant pas les « rapports d'égalité », il fallait résoudre ce problème. Lors de cette troisième séance, une conseillère était représentée par une collègue, ce qui est parfaitement légal. Par ailleurs, la commissaire qui s'était abstenue a manifesté son intention de modifier son vote en faveur du refus du préavis. Une minorité de blocage s'est constituée, empêchant les deux conseillères de s'exprimer. Il n'en demeure pas moins qu'en faisant le compte des suffrages exprimés et muselés, la décision du rejet de ce préavis s'est faite à 5 voix contre 4.

Conclusion

C'est à cette majorité « virtuelle », et à des degrés divers d'adhésion aux arguments développés ci-dessus, que votre commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de rejeter les articles 1 à 10 du préavis.

Le rapporteur : D. Petit



Annexe : Courrier de l'ARE

Yverdon-les-Bains, 24 mai 2009



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral du développement territorial ARE

CH-3003 Berne, ARE, CE

Pour le Groupe des Verts
Madame
Carmen Tanner
Rue des Moulins 9
1400 Yverdon

N° de référence: I184-0175
Votre référence:
Notre référence: CE
Dossier traité par: CE
Berne, le 11 mai 2009

Yverdon-les-Bains / projet de Centre national de ski nautique

Madame,

Nous accusons bonne réception de votre courrier du 22 avril 2009 relatif au projet de Centre national de ski nautique dans la Commune d'Yverdon-les-Bains, sur le site des Quatre-Vingts, ainsi que de l'argumentaire détaillé qui l'accompagne.

Ce projet est une opération de grande envergure qui aura une incidence considérable sur l'occupation du territoire dans cette région et consommera une surface non négligeable de surfaces d'assolement de bonne qualité.

Notre Office, de même que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), est consulté dans le cadre d'une procédure coordonnée par l'Office fédéral du sport (OFSP), qui est appelé à se prononcer sur une demande de subvention pour ce projet, dans le cadre / sur la base de la CISIN (Conception des installations sportives d'importance nationale). Notre Office formulera sa prise de position dès que le dossier concret lui sera transmis, mi-juin 2009.

Du point de vue de l'aménagement du territoire, il faut que ce projet soit coordonné avec les lignes directrices du développement du canton de Vaud et suffisamment ancré dans le Plan directeur cantonal. Les aspects de la protection du paysage et de la préservation des surfaces d'assolement sont particulièrement importants, tout comme une solution satisfaisante pour les accès et les dessertes.

Office fédéral du développement territorial ARE
Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen
Adresse postale: 3003 Berne
Tel. 031 322 14 46, Fax 031 322 78 69
elisabeth.clement@are.admin.ch
www.are.admin.ch

Pour plus de détails, nous vous prions de consulter la brochure « Plan sectoriel des surfaces d'assolement. Aide à la mise en œuvre, 2006 », qui contient les bases légales et qui est disponible sur le site de l'ARE (<http://www.are.admin.ch/dokumentation/publikationen/00019/index.html?lang=fr>).

Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Office fédéral du développement territorial ARE

Dr- Christian Küng

Directeur a.i.

A handwritten signature in black ink, consisting of two large, overlapping loops followed by a horizontal stroke that ends in a small upward flick.

Copie à:

- Service du développement territorial, Riponne 10, 1014 Lausanne